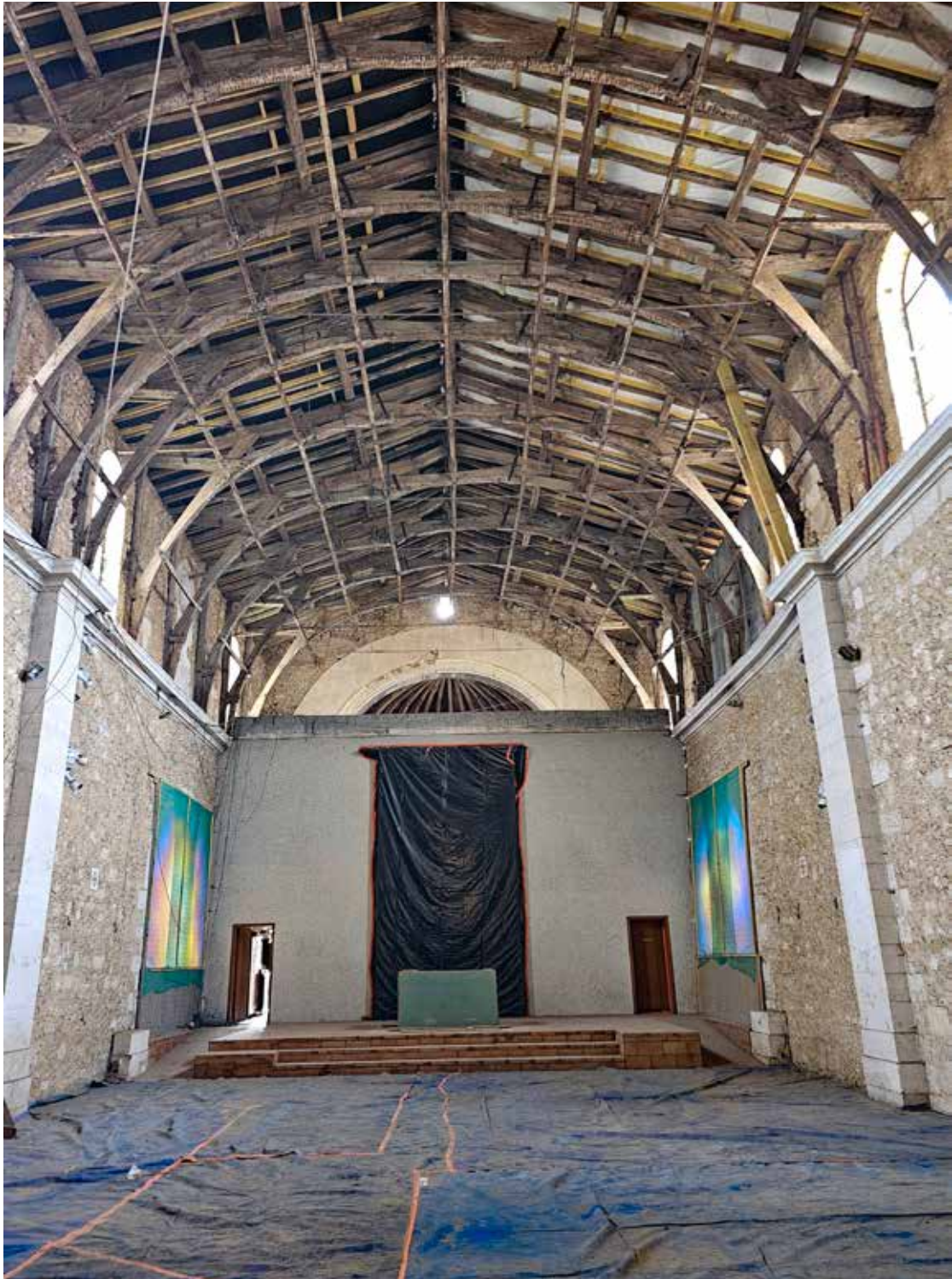


VERGT



Actualités

- Rentrée scolaire
- Associations Vernaises

Dossier Spécial

- Restauration de l'Église

Évènements

- Animations à venir



L'Édito du Maire

Chères Vernaises, chers Vernois,

L'été, avec ses nombreuses animations toujours à succès, est maintenant bien derrière nous! Merci à tous ceux qui ont préparé avec soin le programme des événements et qui ont contribué à rendre notre commune sportive, culturelle et festive tout au long de l'été!

Au mois de septembre, la rentrée des classes s'est déroulée sous d'heureux auspices, avec de belles retrouvailles et des projets multiples et ambitieux. 397 élèves ont repris le chemin du collège, 107 le chemin du primaire et 86 ont retrouvé pour certains et découverts pour d'autres, l'école maternelle avec sa jolie cour végétalisée, inaugurée le 24 mai dernier. Je souhaite remercier les directeurs, les enseignants, les ATSEM, l'ensemble des agents municipaux chargés de la restauration, du périscolaire, de l'entretien des locaux et aussi tous ceux qui, directement ou indirectement, sont investis pour l'intérêt des enfants scolarisés dans notre commune. Merci à tous.

De notre côté, avec l'ensemble du Conseil Municipal, nous continuons d'avancer dans les projets que nous nous étions fixés en début de mandat, avec dynamisme et détermination pour rendre notre commune toujours plus attractive, plus entreprenante, plus vivante! Nous restons attentifs à la préservation de son patrimoine, de son cadre naturel, de ses services et de la qualité de vie dont nous pouvons être fiers! Nous gérons les imprévus, inhérents à toute vie municipale mais en restant vigilant pour maintenir un bon équilibre financier dans la commune. Vous avez pu observer, récemment, que nous avons fait le choix de maintenir le même taux concernant les impôts fonciers, sans augmentation.

Concernant les travaux en cours ou à venir...

Les travaux de la nouvelle station d'épuration ont démarré en juin et doivent finir fin 2026. Les travaux place de la Halle commenceront en février 2026. Il s'agit du remplacement du revêtement autour de la Halle et la création de deux aménagements sécuritaires. Au cours de ce même chantier, la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif ainsi que celui des eaux pluviales sera réalisée. En



début d'année prochaine, les travaux vont également démarrer place du Foirail, au niveau du terrain de pétanque, ils ont été un peu retardés.

Le projet de la nouvelle maison de retraite avance, nous y travaillons activement. Les premiers travaux (démolition de l'ancienne coopérative Périgourdine ainsi qu'une maison à proximité) devraient se faire en fin d'année.

Au sujet des travaux de l'église, la première tranche vient d'être réalisée, il s'agit de la mise en sécurité de l'édifice. Vous trouverez les détails relatifs à la réhabilitation de cet édifice dans ce bulletin. Nous mettons tout en œuvre pour que les paroissiens de Vergt et du canton puissent retrouver le chemin de l'église Saint-Jean dès la fin du premier semestre 2026.

En ce qui concerne le terrain de rugby, le club de l'UAV a pu apprécier lors du premier match de la saison, le changement des mains courantes réalisé par la municipalité, les anciennes étant devenues trop vétustes, nous avons acté leur remplacement. Je remercie les bénévoles du club qui eux, de leur côté, ont réalisé des travaux de peinture ainsi que l'entreprise Muret qui a réalisé le revêtement du club house jusqu'aux abords de la tribune.

De nombreux travaux en vue, qui j'en suis conscient, risquent d'occasionner quelques désagréments mais que nous essayons, dans la mesure du possible, de regrouper et qui n'ont qu'un but, l'amélioration de la qualité des espaces publics et des équipements, et la volonté d'apporter un mieux vivre à chacun d'entre nous.

Je vous invite à prendre le temps de lire, maintenant, l'ensemble des actualités de votre commune!

Pierre Jaubertie

Actualités

Rentrée Scolaire

Le 1er septembre 2025, jour de la rentrée scolaire, a été un jour rempli d'émotion, des larmes pour les

plus petits, des yeux larmoyants des parents et quelques « flashes » pour mémoriser cette rentrée

Effectif de l'école élémentaire

Mme Conte directrice de l'école élémentaire, a accueilli 110 élèves, une légère diminution passagère des effectifs. Les futures cohortes de la maternelle combleront cette baisse.

CP : 11 élèves M. Jourdas
CP/CE1 : 12 élèves Mme Valentin
CE1 : 15 élèves Mme Langlais/Mme Bertin
CE2 : 16 élèves Mme Jourdain
CM2/CM1 : 22 élèves Mme Donnadier
CM1/CM2 : 25 élèves Mme Conte/ Mme Penchinat
Dispositif ULIS : 9 élèves Mme Benoist/Mme Dufranche AESH (accompagnant des élèves en situation d'handicap).

Le RASED, pour les enfants rencontrant des difficultés, intervient aussi dans l'école avec M. Oblin

(enseignant spécialisé) et Mme Loubiat (psychologue scolaire).

Les classes des GS (maternelle), CP et CE1 sont des dispositifs dédoublés donc limités en effectifs.



Effectif de l'école maternelle

L'effectif de cette rentrée est de 86 enfants accueillis par M. Chabrillangeas, directeur de l'école et l'équipe d'enseignants. Effectif en hausse par rapport à la rentrée 2024, ce qui témoigne de la bonne santé de notre école !

TPS/PS : 17 élèves Mme Rouquette
PS : 22 élèves M. Chabrillangeas/Mme Forens
MS : 23 élèves Mme Brumaud
MS/GS : 12 élèves Mme Gras
GS : 12 élèves Mme Lenson et Mme Massé (le lundi).

Pas de changement dans l'équipe des ATSEM : Mme Dessoudeix (TPS), Mme Grellety (PS), Mme Saïd (MS) et Mme Doideau (MS/GS).

Cette année, les 2 écoles participeront aux activités sportives, sous l'égide de l'USEP (sport scolaire). Les

enfants de l'élémentaire prendront part, le 17 octobre, au cross du collège.

Le traditionnel marché de Noël de l'école maternelle connaîtra une petite évolution et se tiendra le 12 décembre.

D'autres projets sont en cours de réflexions pour leurs réalisations dans le courant de l'année.



Le périscolaire

Le périscolaire accueille les enfants de 7h00 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

8 animatrices les encadrent sur 2 sites Les p'tits'loups pour les enfants de la maternelle et les Kids Vernois pour les enfants de l'élémentaire.

Marina Colin animatrice référente, et ces collègues

Collège des 3 vallées

Le collège de Vergt voit ses effectifs augmenter de + 3% avec 397 élèves scolarisés, répartis sur 16 divisions (4 divisions par niveau), dans un contexte départemental peu favorable.

Les équipes pédagogiques et administratives sont au complet en cette rentrée.

Priorités de cette année scolaire :

- Renforcement des apprentissages fondamentaux en maths et français en 6ème notamment en compréhension des textes (lecture) et l'écriture

- L'ambition scolaire est au cœur du projet d'établissement, à travers plusieurs dispositifs ou projets (plan AVENIR : 4 demi-journées dédiées à la découverte des métiers de la 5ème à la 3ème,

animatrices : Pauline Dubant-Coussy, Elodie Bourideys, Mélanie Rohart, Clarisse Raynal, Françoise Ferrarese, Vanessa Grellety, Valérie Chauzaint

La fréquentation est en moyenne de 45 enfants par jour.



cordées de la réussite et les rencontres de l'excellence)

Le climat scolaire demeure une priorité pour le collège, et l'accent sera mis cette année sur :

- La lutte contre les stéréotypes sexistes et la promotion de l'égalité filles / garçons (CHARTRE)

- La prévention du harcèlement avec les élèves ambassadeurs et l'appui des

Le restaurant scolaire

La cheffe du restaurant scolaire Karine Bost est secondée par Frédéric Deschamps, Eden Cabirol et Monique Massoubre. L'équipe est complétée par Lucette Tallou pour le service en réfectoire.

L'équipe offre aux enfants des repas équilibrés, de qualité essentiellement à base de produits locaux.

personnels référents du collège

- La mise en place d'un protocole santé mentale

NOUVEAUTÉ - Séjour d'intégration et de cohésion pour tous les élèves de 6ème à VALOJOULX en partenariat avec la Fédération de pêche de Dordogne



À la Mairie de Vergt



Remplacement du système de chauffage de la mairie par une chaudière à granulés.

Au Tennis Club Vergt

Coût des travaux 61 540 € HT. Subvention de l'ADEM de 38 600 € pour cette opération, attente d'attributions de subventions du supplément écologique du Grand Périgueux et de l'appel à projet écologie, à hauteur respectivement de 1 400 € et 9 230 €.

Remplacement de l'éclairage de la salle couverte du tennis club devenu obsolète et dangereux. Coût de l'investissement 11 700 € HT. Subvention allouée du supplément écologique du Grand Périgueux 5 750 €.



Restauration de l'église Saint-Jean

Un chantier délicat déjà riche en enseignements



L'été 2025 marque une étape importante pour la sauvegarde de notre patrimoine : les travaux de restauration de l'église Saint-Jean de Vergt ont officiellement débuté. Cette première phase, dite de mise en sécurité et mesures conservatoires, a pour objectif de préparer le terrain pour les futures interventions de consolidation et de restauration.

Les premières interventions

En juillet, l'entreprise **Couverture Fontaine** a entrepris la dépose progressive du faux-plafond et de la voûte lambrissée de la nef et du sanctuaire. Avant toute intervention, de nombreuses protections ont été installées : vitraux, autel, tableau du Christ Cosmique, bancs, plaque du monument aux morts et sols ont été soigneusement sécurisés.

Puis l'entreprise a procédé à :

- La fin de la dépose de la voûte,
- La consolidation provisoire des zones les plus fragiles,
- L'étude structurelle complète de la maçonnerie et de la charpente,
- La mise en place progressive des solutions de confortement.

L'église a la fin de la phase 1 : on peut enfin y rentrer sans crainte

Constats sur l'état de la charpente et de la maçonnerie

La dépose de la voûte a permis de mettre en évidence plusieurs désordres structurels.

- Côté Sud-Ouest, la situation est la plus préoccupante : bois fortement dégradés par l'humidité et les termites, sablières fragilisées, poteaux et jambes de force abîmés, maçonnerie

fragilisée par les infiltrations. Certaines pierres présentent même un risque de chute depuis les parties hautes.

- Côté Nord-Est, l'état général est meilleur : les bois apparaissent plus sains, même si quelques dégradations superficielles existent.

Les premières observations sur les fermes de la charpente confirment ces différences :

- Côté Sud-Ouest

La ferme 3 a perdu l'appui de son blochet, complètement dégradé.

- Toujours côté Sud-Ouest, la ferme 7 montre une forte dégradation avec affaiblissement du mur Sud-Ouest, nécessitant un confortement provisoire.

- Les fermes 9 et 10 présentent des arbalétriers cassés, déjà réparés par le passé (probablement dans les années 1970), mais dont les renforcements métalliques s'avèrent insuffisants. Des sanglages d'urgence ont dû être mis en place par les couvreurs pour éviter tout risque d'effondrement.

- Sur certaines travées, des poteaux trop minces montrent un flambement inquiétant, appelant là encore des mesures provisoires



Charpente sud-ouest



Charpente nord-ouest



Côté sud-ouest



Ferme 10

Lutte contre les termites

Un autre enjeu majeur est la lutte contre les termites, dont la présence dans l'édifice avait été confirmée. Les 30 et 31 juillet, l'entreprise Allo-Termite Aquitaine a disposé 32 pièges tout autour de l'église, reliés à un boîtier de contrôle installé dans la sacristie. Ce dispositif, qui ne doit jamais être débranché, permettra un suivi régulier. Initialement

préventif, le traitement a été complété par une action curative, avec la pose prévue de pièges à l'intérieur une fois la dépose de la voûte totalement achevée. Les passages de contrôle s'effectueront tous les trois mois, avec un premier rendez-vous fixé à l'automne.



ALLO-TERMITE dépose les 32 pièges en périphérie de l'église



Le rôle du bureau d'études

Le Bureau d'Etudes Techniques EB Concept a réalisé un relevé scanner complet de l'église et prépare ses prescriptions pour l'étude de sol ainsi

que pour le confortement de la façade Sud-Ouest. Les documents techniques finalisés fin septembre guideront la suite des opérations.

Et après ?

La suite s'organise déjà autour de deux grands axes :

1. Phase 2 : travaux de protection et de consolidation de l'enveloppe extérieure.

Cette étape comprendra la restauration de la charpente, le confortement de la maçonnerie côté Sud-Ouest et la réfection de la couverture de l'église. Ces travaux permettront la réouverture de l'édifice au public une fois achevés.

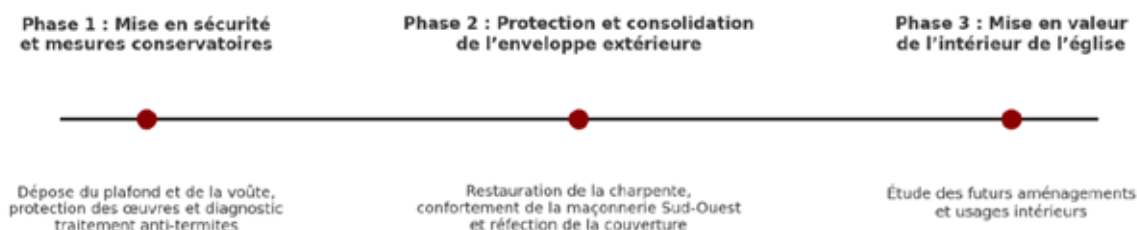
2. Phase 3 : mise en valeur de l'intérieur de l'église.

Il s'agira dans un premier temps d'une phase d'étude, pour réfléchir aux aménagements futurs et

aux usages possibles de l'église, en tenant compte des transformations structurelles réalisées et des besoins actuels de la commune.

Le coût de ces deux phases de travaux est estimé à 305 000€

Afin de lancer ces prochaines étapes, **une consultation auprès d'au moins trois architectes** sera engagée. Cette procédure, adaptée aux marchés publics de faible montant (moins de 40 000 € HT), permettra de choisir la maîtrise d'œuvre qui accompagnera la commune dans les phases d'étude et de travaux à venir.



Une mobilisation collective



Autour de l'église Saint-Jean, la mobilisation est exemplaire. La commune de Vergt a financé à hauteur de 80 000€ la première tranche de sécurisation, affirmant sa volonté de sauvegarder l'édifice.

La mairie a mis aussi à disposition les archives historiques de l'église (1833-2013), utiles pour mieux comprendre les interventions passées et éclairer les choix de restauration.



Le diocèse, très présent déjà dans le suivi des travaux, en la personne de Marie-Christine Naulin, membre du conseil économique de la Paroisse Saint Jean en Pays Vernois mais aussi

Secrétaire de l'Association Vergt Patrimoine a offert très généreusement un don de 20000€ à la Commune pour aider au financement des travaux. Le Maire a très chaleureusement remercié l'abbé Poulter et le sacristain Philippe Delprat pour ce beau geste très apprécié.

L'Association Vergt Patrimoine, avec la paroisse et le soutien de la Fondation du Patrimoine, lance aujourd'hui une collecte. Des actions fédératrices jalonnent la campagne : conférences historiques, concerts, stands lors de la fête des Bastides, visites

guidées et ventes de produits-partage.

Les commerçants du centre-bourg, la presse régionale et de nombreux bénévoles s'associent à l'effort. Paroissiens, habitants et amis du patrimoine, commerçants locaux et entreprises, sont appelés à se rassembler pour que l'église retrouve son rôle : lieu de culte, de culture et de convivialité, au service de tout le pays vernois.

Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Par exemple, un don de 50 € ouvre droit à une réduction d'impôt de 33 €, un don de 100 euros à une réduction de 66 €, etc.

On compte sur vous.

Pour faire un don pour l'église vous pouvez soit contribuer sur la plateforme de la Fondation du Patrimoine: <https://www.fondation-patrimoine.org/decouvrir-la-fondation/notre-organisation/delegations-regionales/aquitaine/presentation> puis cliquer sur Voir tous les projets en Aquitaine puis tapez Vergt dans la case Localisation et laisser vous guider.

Sinon en voyez votre don par chèque au Trésorier de Vergt Patrimoine à l'adresse suivante : Philippe DELPRAT 18 boulevard Fénelon 24380 VERGT

Solidarité

Les Restos du cœur à la recherche de bénévoles

Des bénévoles sont recherchés pour renforcer l'association départementale dans les fonctions suivantes : trésorier adjoint, prospecteur de partenaires, des bénévoles pour l'aide à la personne ou dans les centres itinérants.

L'association souhaite également accueillir deux responsables, deux chauffeurs et des

accompagnateurs, des préparateurs pour l'entrepôt de l'association départementale, un membre pour renforcer l'équipe de recherche de bénévoles et une cuisinière ou un cuisinier pour relancer l'activité restauration au siège.

Les personnes intéressées peuvent se rapprocher du siège à Coulounieix-Chamiers au 05 53 07 26 41.

Challenge « Plasma Team »

L'Etablissement Français du Sang lance le Challenge « PLASMA TEAM » organisé en Dordogne du 13 Octobre au 15 Décembre 2025 !

- L'objectif : constituer une équipe de donneurs motivés au sein de chaque structure pour réaliser un maximum de dons de Plasma durant le challenge.

- Un capitaine peut être désigné pour assurer le suivi et le recrutement en interne

- Une fois l'équipe créée, faire un retour pour confirmation de votre participation « TEAM ... »

- Chacun des participants peut choisir son jour de rdv en fonction de ses disponibilités :

- Prenez RDV sur dondesang.fr ou via le QR Code

- (Remplir le champ « Entreprise » avec le nom de la « Team » lors de la prise de rdv !)

- La « TEAM » qui aura récolté le plus de points remportera le trophée.

Le plasma est la partie liquide du sang (90 % d'eau, très vite reconstituée par l'organisme) : il est possible

de donner son plasma tous les 15 jours.

Le plasma est très précieux pour la fabrication des médicaments dérivés du sang et les besoins sont très importants pour assurer l'autosuffisance en France, notamment pour la fabrication des immunoglobulines.

Inscrivez-vous vite pour participer et obtenir le titre de PLASMA TEAM la plus solidaire !

Merci pour votre soutien et pour votre implication.



Informations utiles

Démarchage dans le cadre du déploiement de la fibre : rappel du droit des usagers

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur notre territoire, sous la responsabilité d'opérateurs d'infrastructure (Orange ou Périgord Numérique). Le raccordement final est ensuite assuré par des opérateurs commerciaux (Orange, SFR, Free, Bouygues). À cette occasion, des démarchages abusifs à domicile peuvent survenir, certains intervenants se présentant à tort comme mandatés officiellement.

Vous avez le droit de refuser tout démarchage à domicile. En cas d'insistance après un refus clair, cela constitue un délit passible d'un an de prison et de 150 000 € d'amende.

Si vous signez un contrat, celui-ci doit contenir des informations précises : récapitulatif contractuel présentant le contenu de l'offre (réseau, débit, prix, frais annexes, services associés) identité du professionnel, droit de rétractation. Ce droit de rétractation est valable pendant 14 jours, sauf si vous acceptez expressément que les travaux débutent immédiatement.

Aucun paiement ne doit être effectué avant un délai de 7 jours suivant la signature. Pour plus

d'informations, consultez les sites de la DGCCRF, de l'INC ou de l'ARCEP. En cas de doute, contactez le service RéponseConso au 0 809 540 550.

En cas de pression ou de comportement agressif, n'hésitez pas à appeler la Gendarmerie (17).



Aidons nos jeunes à ne pas fumer

Alors que 90 % des fumeurs commencent avant l'âge de 18 ans, de nouvelles interdictions de fumer, visant explicitement les lieux de sociabilité quotidienne des jeunes, sont entrées en vigueur depuis le 1er juillet 2025. Les nouveaux lieux concernés par cette interdiction sont :

- Les parcs et jardins publics;
- Les plages bordant des eaux de baignade
- Les abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs
- Les abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs
- Les espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

Cette interdiction s'appliquera pendant les heures ou périodes d'ouverture. L'objectif est de contribuer à dénormaliser le tabac et à limiter son attractivité, pour préserver la jeunesse.

Ensemble, nous pouvons mettre fin à ce fléau, qui est la première cause de décès évitable en France.

Défense De fumer !



**Et le règlement est valable
Pour tout le monde !**

MERCI !

Le dispositif «17Cyber»

La forte expansion et la diversification des formes de malveillance (hameçonnage, piratage de comptes, rançongiciels, violation de données, etc.) représentent une menace croissante, tant pour les citoyens que pour les entreprises ou les institutions. Elles touchent l'ensemble des publics et des secteurs d'activité, y compris les plus critiques, et peuvent avoir des conséquences extrêmement graves (préjudices financiers, interruptions d'activité, fuites de données sensibles, etc.).

Face à ce constat, l'État a développé le dispositif « 17Cyber », qui permet désormais à toutes les victimes de cybermalveillance d'être assistées à la suite d'une attaque, et d'être immédiatement mises en relation, 24h/24 et 7j/7, avec un téléservice ou un opérateur spécialisé. Toute victime peut ainsi bénéficier de conseils fiables et adaptés à sa situation.

Pour plus d'informations :

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/17cyber-kit-communication>



Chèque-sport Dordogne-Périgord – saison 2025/2026



Le Conseil départemental de la Dordogne renouvelle pour la saison 2025/2026 le dispositif « Chèque-sport Dordogne-Périgord », destiné à favoriser l'accès des jeunes à la pratique sportive.

Cette aide financière se présente sous la forme de :

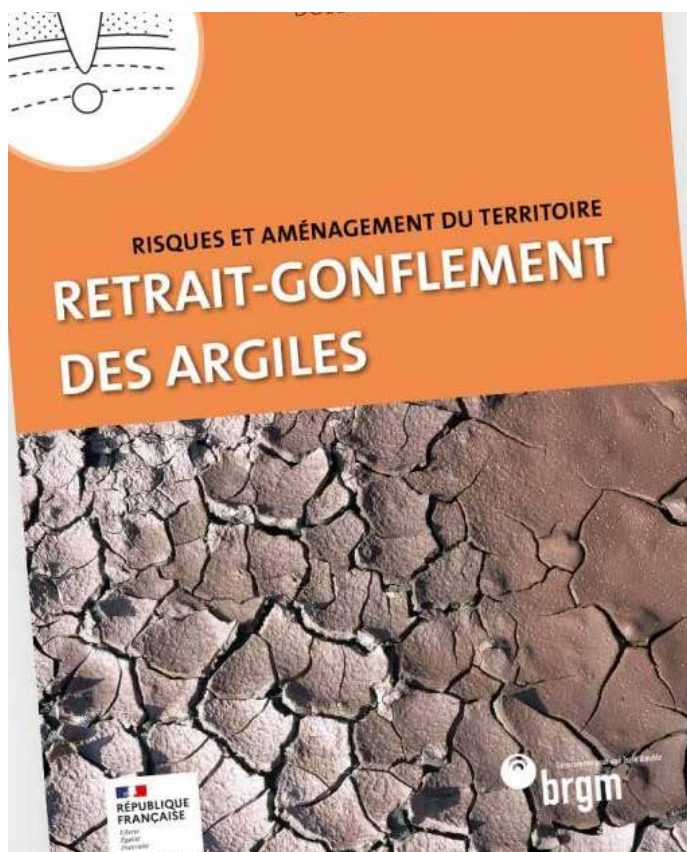
- 25 € pour toute prise de licence auprès d'une association sportive fédérée et agréée, ainsi que pour les sections de jeunes sapeurs-pompiers,
- 20 € pour toute licence enregistrée auprès de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Elle s'adresse à **tous les collégiens scolarisés en Dordogne (et assimilés)**, ainsi qu'aux **jeunes de 11 à 16 ans domiciliés dans le département**, y compris ceux de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt.

Le dispositif est limité à une **seule licence par jeune**. L'adhésion doit être enregistrée auprès d'une association sportive dont le siège est situé en Dordogne ou dans un bassin de vie limitrophe.

Toutes les informations pratiques et le dépôt de demande sont disponibles sur : aides.dordogne.fr

Prévenir les fissures liées au retrait-gonflement des argiles : un nouveau dispositif d'aide en Dordogne



Sous l'effet du changement climatique, les périodes de sécheresse suivies d'épisodes pluvieux provoquent un phénomène bien connu en Dordogne : le retrait-gonflement des argiles (RGA). Les sols argileux se rétractent en cas de sécheresse et gonflent lors des fortes pluies, entraînant des mouvements de terrain. Conséquences visibles : fissures dans les murs, affaissements de fondations, désordres structurels parfois lourds pour les habitations.

Face à ces risques, l'État a annoncé la mise en place d'un dispositif inédit de prévention. Bonne nouvelle:

la Dordogne fait partie des 11 territoires pilotes retenus pour expérimenter cette nouvelle aide.

Que prévoit le dispositif ?

À partir d'octobre, les propriétaires occupants de leur résidence principale, située en zone fortement exposée au RGA, pourront bénéficier d'aides financières importantes (sous conditions de ressources) :

- 90 % du coût d'un diagnostic de vulnérabilité (plafond : 2 000 €) ;
- 90 % des dépenses liées à l'accompagnement et à la maîtrise d'œuvre (plafond : 2 000 €) ;
- 80 % du montant des travaux de prévention (plafond : 15 000 €).

Ces aides visent à anticiper les dommages et à renforcer la résilience des logements, en incitant les particuliers à agir avant l'apparition des fissures.

Attention aux conditions !

L'accès au dispositif dépend :

- De la localisation de votre logement (zones les plus exposées) ;
- De votre statut (propriétaire occupant, résidence principale) ;
- Et de vos ressources.

Un accompagnement technique est prévu pour guider les ménages dans leurs démarches et garantir la qualité des travaux.

Prévenir, oui... mais que faire pour ceux déjà touchés ?

Si cette enveloppe représente une avancée majeure en matière de prévention, elle ne règle pas la question du curatif : les propriétaires déjà confrontés à des fissures dues au RGA doivent toujours compter sur le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, souvent long et complexe.

• Pour plus d'informations et pour vérifier votre éligibilité : www.ecologie.gouv.fr

Ramassage des déchets verts

Rappel des consignes

- Réservé aux personnes de plus de 70 ans et /ou handicapées
- Inscription obligatoire auprès de l'accueil de la mairie ou par téléphone au 05 53 54 90 05 ou par mail (mairie@vergt-perigord.fr) **au plus tard le vendredi précédent la collecte.**
- Déchets déposés à l'extérieur de la propriété
 - Tontes et feuilles mortes doivent être mis dans des sacs d'un poids de moins de 20 kg
 - Déchets de la taille des arbustes et branchages de 1 mètre de long maximum doivent être attachés en fagots et ne pas dépasser les 2 mètres cubes.

En cas de non-respect de ces consignes les déchets ne seront pas ramassés.

Calendrier collectes : Les mardis

- 04 novembre
- 25 novembre
- 16 décembre
- 06 janvier
- 27 janvier
- 17 février
- 10 mars
- 31 mars



Brèves

Le Syndicat Mixte Ouvert Défense des Forêts Contre les Incendies Dordogne (SMO DFCI) prévoit pour 2026 la création d'une desserte empierrée d'1,60 km entre Chalagnac / Vergt et le Lieu-Dit La Forêt

Dans le cadre de l'étude menée par le Département pour la création d'un itinéraire cyclable entre Périgueux et le plan d'eau de Neufont, des compteurs routiers ont été installés sur plusieurs voies communales.

Ces dispositifs permettront de mesurer la circulation et d'évaluer la possibilité de partager la route entre véhicules et vélos, ou d'envisager des aménagements spécifiques si nécessaire.

Au total, 19 compteurs ont été posés entre Sanilhac (route de Jargue) et Neufont, en passant par Église-Neuve-de-Vergt, Breuil et Vergt, entre le 8 et le 20 septembre.

Des agents du **Conservatoire Botanique National (CBN)** sont autorisés par Arrêté préfectoral n° DDT/SEER/EMN/25-043 du 30 juin 2025 à accéder du 19 septembre 2025 au 31 décembre 2025 à certaines parcelles privées (hors maisons et jardins clos) pour réaliser des inventaires de la flore et protéger la biodiversité.

Aucune obligation ni contrainte pour les propriétaires, si ce n'est de ne pas empêcher le travail de ces agents



Vernoises et vernois à l'honneur

Frédéric Duffée, se distingue aux championnats de tir à l'arc

Frédéric Duffée, président du club de tir à l'arc « Les Archers Vernois », a réalisé un joli palmarès dans la catégorie sénior 3 en arc chasse, en décrochant la 3e place au championnat départemental à La Roche-Chalais le 18 janvier 2025, puis au championnat régional à Marmande le 20 juillet 2025.

Rappelons que l'association « Les Archers Vernois » permet, depuis juillet 2023, de découvrir et de

pratiquer le tir à l'arc en loisir ou en compétition sur un terrain boisé, en forêt, sur cibles 3D.

Son épouse, Françoise Duffée, et les membres du bureau sont également très impliqués dans la promotion et la gestion de cette discipline.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS VERNOISES

Badminton Club de Vergt



Badminton Club de Vergt.
Les séances ont lieu :
Lundis de 18h à 21h
Mercredis de 18h à 19h30
au gymnase du collège de Vergt.
Tarifs :
Adultes (+18 ans) : 85 €
Jeunes (9-18 ans) : 70 €
Enfants (-9 ans) : 45 €
Réduction famille : -5 € par licence
Contact : Philippe 06 31 16 66 45.

Musique Éducative



Séances d'éveil musical chaque jeudi à la salle de musique de Vergt, 15 place Charles Mangold, 1er étage, animées par Salomé Robin.
17h-17h30 : enfants de moins de 6 ans
17h45-18h30 : enfants de plus de 6 ans
Inscriptions auprès de Salomé (06.10.15.27.73) ou Brigitte (06.40.07.17.22).

Académie d'Aïkido du Périgord



A Vergt il existe un club d'aïkido depuis 2012
Vous pouvez venir essayer toute l'année dès 6 ans
Vous trouverez sur notre site internet toutes les informations > www.aikidoperigord.sitew.org
N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 06.62.53.29.83 ou mail aikido.perigord@gmail.com

Lo Jau



Le programme de fin d'année est chargé. Après la fête de la bastide de Vergt avec le célèbre banquet d'Archambaud, créateur de ladite Bastide et diverses animations médiévales le 25 octobre, le 26 octobre une randonnée pédestre ira rejoindre l'autre bastide de Beauregard et Bassac avec d'autres animations.

La Chabra

Une exposition de peinture avec une quarantaine d'artistes se tiendra les 28, 29, 30 novembre à l'Atrium Vernois.
De plus le 20 décembre encore à l'Atrium une soirée de gala caritatif au profit de la rénovation de notre église avec la participation de l'ensemble vocal Arnaut de Mareuil ...



Renseignements : 06 24 23 19 61 et 06 14 32 31 33

L'association « La Croche Chœur » existe depuis plus de 20 ans sur Vergt.

Participer à une chorale c'est d'abord se faire plaisir, plaisir de chanter mais pas de chanter seul. C'est le plaisir de chanter ensemble, de travailler à la réalisation d'une œuvre collective. Plaisir aussi de progresser et de partager ce travail lors de concerts.

Notre répertoire est très éclectique : chants sacrés, classiques, chants du monde, variété... Nous chantons à 4 voix mixtes.

Notre chorale est accessible à tous, sans formation musicale préalable. Les chants sont décortiqués en répétition, puis nous recevons un fichier audio pour « réviser à la maison ».

Nous répétons tous les vendredis de 14h30 à 16h00 dans la salle paroissiale, entre l'église et les restos

du cœur, dans une ambiance conviviale mais avec sérieux.

Nous effectuons des stages une fois par mois environ « un jour, un chant ».

Nous organisons 2 ou 3 concerts par an.

Une fois par an nous nous retrouvons pour un week-end chantant (en général dans le Massif Central).

Nous avons beaucoup de projets pour cette nouvelle année, en plus de créer et maintenir un lien social fort.

Alors, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Pendant une heure et demie vous oublierez vos soucis

Contact : Catherine au 06.86.17.36.28



Animations à venir

Réveillon vermois

Le réveillon de la Saint-Sylvestre aura lieu à l'Atrium, dans un cadre et chaleureux. Cette soirée sera l'occasion de partager un moment convivial.

Nous vous invitons à participer à cet événement pour bien commencer la nouvelle année. Pour plus d'informations, veuillez joindre le 06 83 58 31 21.

Son et lumière en préparation à Vergt : on a besoin de vous !

L'association « Et si ? » se lance dans une nouvelle aventure : la création d'un grand spectacle « son et lumière » prévu pour l'été 2026. Après le succès du Sortilège du médaillon en 2021 (plus de 2 000 spectateurs en seulement 4 représentations), Claire Gallot-Lavallée et David Choury imaginent cette fois un univers encore plus fantastique, avec décors monumentaux et scènes spectaculaires.

Pour donner vie à ce projet, l'association recherche des bénévoles de tous horizons: bricoleurs, couturiers,

chorégraphes, figurants... Chacun peut apporter son énergie et son savoir-faire, quel que soit son âge. Les ateliers de construction ont lieu deux samedis par mois, au 30 route de Salon.

Rejoignez cette aventure humaine et artistique, pleine de créativité et de convivialité !

Contact : 06 33 59 97 95 – asso.etsi24@gmail.com



Elément de décor :

« l'arbre magique » dans lequel 2 enfants, 1 Patou et 3 adultes peuvent y tenir cachés en entrant d'un côté et en ressortant de l'autre



Paroi rocheuse (qui s'ouvre derrière le médaillon pour laisser apparaître une tête de dragon)



maquette de la falaise à l'échelle 1/50ème



Paroi rocheuse (qui s'ouvre derrière le médaillon pour laisser apparaître une tête de dragon)

Fête des Bastides



Vergt

Samedi 25 octobre

10h30 : Conférence :
Histoire de l'alimentation au Moyen Âge
12h00 : Le grand banquet d'Archambaud
Repas médiéval animé
Toute la journée foire aux chevaux
marché artisanal médiéval

Dimanche 26 octobre

9h00 : randonnée des deux bastides
de Vergt à Beauregard et Bassac

A partir de 14h00 : Halloween
Escape game, jeux,
marché aux sorcières

Tout le week-end,
exposition :
au Bureau d'information Touristique
«Que mangeait-on au Moyen Âge?»

<https://www.bastidesenfete.com>
Renseignements et réservations au : 05.53.03.45.10



ORGANISATEUR:
Vergt Patrimoine
association.vp24@gmail.com
06.86.17.52.90

Samedi 25 Octobre :

*10h 30 : Conférence à la salle Paroissiale (Laure Adam)
Histoire de l'alimentation au Moyen Âge
(5€ sur réservation au Bureau d'Information Touristique de Vergt 05.53.03.45.10)

*12h 00 : Le Grand Banquet d'Archambaud

Sur réservation au Bureau d'Information Touristique de Vergt 05.53.03.45.10)

Menu

28 € / adulte
15 € / enfant (-12 ans)

1er service : Vin d'Hypocras
2ème service : Velouté de champignons
3ème service : Pâté en croûte
4ème service : Civet de lapin et son pain grillé à l'ail
accompagné de navets et châtaignes
La dessert : Tarte poires amandes
Le boute-hors : Café

La taverne vous attend preux chevaliers et nobles damoiselles
pour vous servir vins, cervoise et autres breuvages.

Tenues d'époque fortement conseillées.



Animations médiévales, musiciens et danseurs vous transporteront
dans une autre époque, avec le groupe Pescaluna,
des démonstrations de combats à l'épée et un spectacle de feu viendront compléter
cette immersion totale avec la Compagnie « l'Âme des Armes ».



*Toute la journée de 10h à 17h

Foire aux chevaux, balade à dos d'ânes
Déambulation dans les rues groupe musical Pescaluna
Artisanat et produits médiévaux

Dimanche 26 Octobre

* 9h 00-12h 00 : Randonnée des deux Bastides de Vergt à Beauregard-et-Bassac
Randonnée guidée d'environ 10km, commentée par Marion (guide interprète nature et patrimoine)

Départ place Saint Jean devant l'église de Vergt,
Arrivée sous la halle de Beauregard et Bassac (apéritif offert par la mairie), retour en minibus
(3€ sur réservation au Bureau d'Information Touristique de Vergt 05.53.03.45.10)

* Dès 14h : Quand la forêt dévore les murs... (à partir de 3 ans)

Une forêt maléfique envahit le château d'Archambaud, (mairie)
Aidez-nous à trouver les ingrédients de la potion magique pour lever le sort
Mais aussi : Le tunnel diabolique, des jeux en bois, un stand de coloriage,
un marché aux sorcières, Buvette & crêpes

ORGANISATEUR :
LES VERGTMISSOTS EN FÊTE
vergtmissots@gmail.com
06.27.28.07.09

Animations de rue : Compagnie Ô Perchée, Compagnie Artipike



*Vendredi toute la journée - samedi matin et dimanche après-midi
exposition au bureau d'information touristique de Vergt
« Que mangeait-on au Moyen Âge ? »

Halloween



Salon automnal



ATRIUM DE VERGT
Espace Socioculturel

Adresse :
Chemin du Château
24380 Vergt

ENTREE LIBRE
de 10 H à 18 H



du samedi 29 novembre 2025
au
dimanche 30 novembre 2025

Vernissage :

vendredi 28 novembre 2025
à 19 H 30

Salon automnal d'Art Vernois

Regroupant des artistes
Peintres, sculpteurs et
Photographes

et
pour la première fois cette année la
présence d'un invité d'honneur



Vergt Patrimoine
La Grasserie
286 Chemin du Beylemy
24380 Salon de Vergt
06 86 17 52 90
www.vergtpatrimoine.fr

COMMUNE de VERGT

